



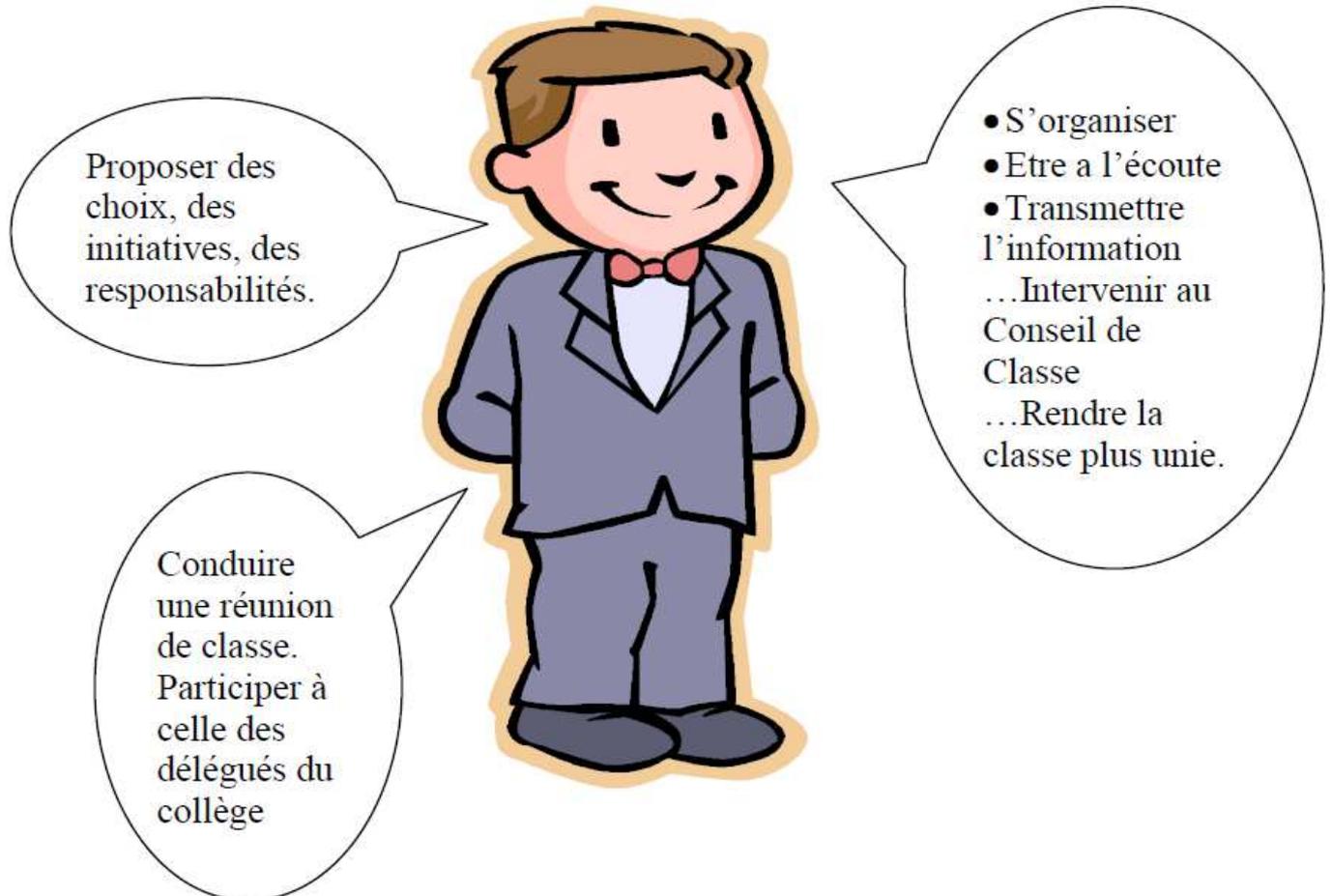
## *GUIDE DU DELEGUE DE CLASSE*

### *DEVISE DU DELEGUE :*

*« Je parle de moi, je parle de l'autre ; en aucun cas je parle sur l'autre. Je parle au nom de mes camarades. »*

# *Délégué d'élèves, une fonction qui s'apprend*

## *Les comportements d'un bon délégué*



*Le délégué de classe est beaucoup plus qu'un « délégué au conseil de classe ».*



*Un délégué demande la parole.*



*NON aux délégués passifs !!!*

## TU ES DELEGUE, TU AS DES DROITS...

*Les mêmes que tous les élèves, mais aussi...*

- *Droit de siéger et d'intervenir :*
  - *Au conseil de classe (tous les délégués titulaires),*
  - *Au conseil d'administration (les représentants des délégués),*
  - *u conseil de discipline (2 des délégués au C.A).*
  
- *Droit de participer au moins une fois par trimestre à l'Assemblée Générale des délégués (réunion de tous les délégués de classe sur convocation de Mme la Directrice).*
  
- *Droit d'expression collective.*
  
- *Droit de réunion (après avis favorable de l'administration).*
  
- *Droit de prendre des initiatives pour rendre la classe plus unie et plus vivante.*
  
- *Droit permanent de démission.*

## MAIS TU AS DES DEVOIRS...

- *Accomplir correctement tes obligations d'élève (assiduité, travail, discipline...).*
  
- *Respecter tes camarades et les adultes qui t'entourent.*
  
- *Consulter régulièrement les camarades que tu représentes (ta classe).*
  
- *A propos du Conseil de Classe, tu dois :*
  - *Recueillir les avis de tes mandants (ceux qui t'ont élu),*
  - *Exprimer l'avis de la majorité,*
  - *Préparer tes interventions (ce que tu vas dire au conseil),*
  - *Noter l'essentiel de ce qui se dit au conseil,*
  - *Restituer à l'ensemble de la classe les remarques générales,*
  - *Expliquer individuellement à chaque élève ce qui le concerne.*



LE CONSEIL DE CLASSE

NI TIMIDITE...NI AGRESSIVITE



MAIS UN LIEU DE DISCUSSION...





## LE CONSEIL DE CLASSE

### *De quoi s'agit-il ?*

*C'est une réunion regroupant une fois par trimestre :*

- *L'ensemble des professeurs de la classe,*
- *Le chef d'établissement ou son adjoint ou/et le C.P.E,*
- *Les 2 délégués de la classe,*
- *Les 2 délégués des parents d'élèves.*

### *Que fait-il ?*

*Le conseil de classe examine les résultats scolaires de chaque élève ainsi que son comportement. Suite à cela, il formule des conseils et un avis concernant chaque élève.*

*Le but du conseil de classe est de mieux accompagner l'élève dans ses études et ses projets.*

*Le conseil de classe formule des propositions d'orientations qui seront transmises à la famille par le chef d'établissement.*



## QUEL EST TON ROLE AU CONSEIL DE CLASSE ?

*Au début du conseil de classe, les professeurs vont parler de la classe en général...*

→ *Tu dois donner l'avis majoritaire de la classe à propos de questions qui concernent toute la classe (par exemple : opinion générale sur l'ambiance de la classe, sur l'emploi du temps...)*

*Ensuite, les professeurs vont discuter du cas de chaque élève de ta classe (de toi y compris)...*

→ *Lorsque tu as des informations concernant l'élève dont parlent tes professeurs (lorsque par exemple l'élève t'a fait part de ses difficultés, lorsqu'il t'a demandé d'expliquer certaines choses), tu dois demander la parole et communiquer ces informations aux professeurs.*

*Finalement, les professeurs vont donner un avis, des conseils à propos de l'élève dont vous venez de parler*

→ *Tu dois noter cet avis et ces conseils pour les transmettre à l'élève concerné.*

**ATTENTION !** : *Ce que tu vas apprendre sur tes camarades, du fait de ta fonction de délégué, est confidentiel. Tu ne peux pas divulguer des informations qui sont personnelles, et, par conséquent, tu dois dire à chacun de tes camarades seulement ce qui le concerne.*

## PREPARER LE CONSEIL DE CLASSE

En tant que délégué, tu as le droit et le devoir de t'exprimer au conseil de classe. Ton intervention est importante :

- Elle peut aider les professeurs à comprendre les difficultés d'un de tes camarades
- Elle doit apporter à chacun des élèves de ta classe les avis et les conseils qui lui permettront de tirer le plus grand profit de son année scolaire.

→ Tu as donc pour rôle de faciliter la communication entre les élèves de ta classe (que tu représentes au conseil) et tes professeurs.

Afin de bien remplir ton mandat de délégué de classe (ce pour quoi tu as été élu), je te propose de procéder de la manière suivantes :

### → AVANT LE CONSEIL DE CLASSE :

#### 1-Consulte tes camarades :

Si tu le souhaites, et que ta classe est d'accord, tu peux demander au service de la vie scolaire l'autorisation de réunir ta classe avant le conseil (en dehors des heures de cours...).

Pendant la réunion que tu organises avec l'autre délégué de ta classe ou à toute autre occasion (récré, étude...) interroges tes camarades les points que tu juges nécessaires pour mieux les connaître et pour aider les professeurs à mieux comprendre leurs résultats.

Tu peux, par exemple, poser les questions suivantes :

- Que penses-tu de l'ambiance de la classe ?
- Te sens-tu à l'aise dans la classe, si ce n'est pas le cas, peux-tu expliquer quelles sont tes difficultés ?
- As-tu des difficultés personnelles (au collège ou à la maison) dont tu souhaiterais que nous parlions au conseil de classe ?
- Que penses-tu de ton travail ce trimestre (penses-tu avoir travaillé un peu, beaucoup, pas du tout) ?

Lorsqu'un élève t'a fait part de certaines informations (en répondant à ces questions par exemple), écris l'essentiel sur une feuille que tu liras au conseil de classe lorsque les professeurs aborderont la situation de cet élève ;

**2· Si le besoin s'en fait ressentir, consulte les adultes AVANT LE CONSEIL:**

Le C.P.E, par exemple, pour un problème général de Vie Scolaire.

S'il existe un problème avec un professeur en particulier, tu peux le rencontrer avant le conseil pour essayer de résoudre la difficulté ou en parler avec le Professeur Principal.

**3· Il faut préparer par écrit le texte d'une intervention difficile et le lire au moment du conseil (après avoir demandé la parole):**

**→ PENDANT LE CONSEIL DE CLASSE :**

**Règles générales :**

- S'installer convenablement,
- Lever la main pour demander la parole, surveiller son langage,
- S'exprimer à haute voix, dans tous les cas, avec politesse,
- Ecouter puis écrire seulement le plus important (prendre des notes).

**Les caractéristiques du bon délégué :**

• Un négociateur :

- Il tente de comprendre les points de vue qui sont différents des siens,
- Il explique aux professeurs les informations qu'on lui a confiées (avec l'accord de l'élève concerné !),
- Il essaye de trouver avec l'équipe éducative des solutions acceptables.

• Une personne juste :

- Il ne doit pas s'entêter à défendre une situation indéfendable (par exemple, un élève dissipé qui ne s'est pas donné la peine de travailler et qui à la fin du trimestre se plaint d'avoir des mauvaises notes !),
- Par contre, s'il connaît les raisons pour lesquelles un élève a des difficultés dans une matière, il doit en informer les professeurs au conseil de classe.

• Un représentant :

- Il doit exprimer le point de vue de la majorité de la classe et non pas son point de vue ou celui de ses copains

## → APRES LE CONSEIL DE CLASSE :

*Les 2 délégués font le compte-rendu général à toute la classe, le plus tôt possible après le conseil avec l'aide du Professeur Principal ou d'un autre professeur ou encore d'une CPE.*

*Ce compte-rendu peut être fait en classe, à la première heure de cours après le conseil, si le professeur est d'accord.*

*Les comptes-rendus particulier doivent exclusivement être fait à la personne concernée, les informations concernant l'élève doivent lui être communiquées personnellement.*



# **EN RESUME**

*Assurer pleinement son rôle de délégué,  
c'est manifester des compétences qui se décomposent en :*

## **SAVOIR**

*Se connaître*

*Connaître la loi*

*Connaître l'établissement*

*Connaître les techniques d'animation*

*Connaître le rôle de l'animateur*

## **SAVOIR FAIRE**

*S'organiser*

*Se documenter*

*Animer*

*Informier*

## **SAVOIR ETRE**

*Ecouter*

*Observer*

*Se distancier*

# UN PETIT MOT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## *Son rôle :*

*Le Conseil D'administration est un organe délibératif dans le collège, c'est-à-dire qu'il réfléchit sur des questions relatives au bon fonctionnement du collège et prend les décisions nécessaires.*

## *Ses attributions :*

*Sur le rapport de Chef d'Etablissement, il prend notamment les décisions suivantes :*

- *Adopte le Règlement Intérieur du collège,*
- *Adopte le budget du collège,*
- *Délibère sur les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité,*
- *Délibère sur les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves...*

## *Sa composition :*

*Le Conseil d'Administration comprend :*

- *Le Chef d'Etablissement qui en est le président,*
- *Le Conseiller Principal d'Education,*
- *Les personnalités qualifiées désignées en raison de sa fonction,*
- *Les représentants élus des personnels de l'établissement,*
- *Les représentants des parents d'élèves,*
- *Les représentants des élèves.*

## *Elections des représentants élèves :*

*Sont éligibles les délégués des classes de 6<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>.*

## *Les réunions du C.A :*

*Le Conseil D'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins trois fois par an.*

## DROIT ET DEVOIRS DU DELEGUE DE CLASSE

*Droit d'expression collective, de recevoir et de diffuser l'information auprès de la classe dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité.*

*Droit de se réunir en dehors des cours.*

*Droit d'assister et d'entretenir aux différents conseils:*

- *conseil d'administration,*
- *conseil de discipline,*
- *conseil de classe,*
- *assemblée générale des délégués.*

*Droit d'avoir une formation de délégué dans un cadre de la citoyenneté.*

*Droit de démissionner.*

*Droit de rester délégués de classe même en cas de sanction.*

*Droit de prendre des initiatives pour rendre la classe plus unie et plus vivante.*

*Devoir d'exprimer ce que pense la majorité des élèves de la classe et non son point de vue.*

*Devoir de consulter régulièrement les élèves de la classe.*

*Devoir de respecter l'ensemble des personnes et leurs biens, ainsi que les bâtiments, les locaux et le matériel.*

*Devoir de préparer les réunions, le conseil de classe et d'administration et d'y participer sérieusement.*

*Devoir de participer à la formation de délégué d'élève si elle est organisée dans le collège.*

*Devoir de suivre correctement les obligations des élèves (travail, discipline, présence en cours ...)*

*Devoir de faire un compte rendu oral ou écrit en respectant la notion de confidentialité (les problèmes particuliers sont abordés en tête-à-tête à la demande et avec les intéressé(e)s et non devant la classe).*

### L'obligation de discrétion

*Au cours de son mandat, le délégué pourra être amené à être informé sur des situations délicates ou avoir connaissance de dossier qu'il ne devra pas divulguer. Ce devoir de réserve s'applique notamment pour les conseils de classe. Le délégué ne doit en aucun cas donner à ses camarades des informations sur le déroulement du conseil. Il ne peut que les informer sur les résultats.*